



rapport d'activités 2004

DIREN RHÔNE-ALPES
Direction régionale de l'environnement



Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Sommaire



Éditorial	3
Le territoire de Rhône-Alpes	4 - 5
La DIREN Rhône-Alpes : ses missions et ses modes d'intervention	6 - 7
La prévention des risques naturels	8
La prévention des risques inondations	9
La lutte contre les pollutions et les nuisances	10 - 11
La préservation du bon état écologique de l'eau	12
La connaissance de la ressource en eau	13
Préserver les milieux aquatiques	14 - 15
Préserver le patrimoine et les paysages	16 - 17
Préserver le patrimoine naturel	18 - 19
Soutenir le développement durable	20
• Prendre en compte l'environnement dans l'aménagement	20
• Promouvoir les démarches locales de développement durable	21
• L'éducation à l'environnement	22 - 23
• La diffusion des connaissances et les publications	24
Organigramme et quelques contacts	25 - 26
Lexique de l'environnement	27

Directeur de la publication
Coordination
Rédaction
Conception, maquette, réalisation / Impression
Crédit photos

Serge Alexis
Élisabeth Lervoire
DIREN RA
actitudes•com / Edicom
DIREN, Jean-Jacques Raynal, Marc Bonnetain
du SNRS, CNR, Denis Palanque, JF et M. Terrasse
du Syndicat des Gorges de l'Ardèche, Agence de
l'Eau, ADEME, Gilles Bailly, François Poumarat,
Jacques Popinet, J. Kelagopian
2-11-095231-8

N° ISBN

Publié en juin 2005 en 2000 exemplaires sur papier blanchi sans chlore. Dépôt légal : juillet 2005.
Direction Régionale de l'Environnement Rhône-Alpes - Délégation de bassin Rhône-Méditerranée
208, bis rue Garibaldi - 69422 Lyon Cedex 03 - Tél. : 04 37 48 36 00 - Fax : 04 37 48 36 01
E-mail : diren@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
Site Internet : www.rhone-alpes.ecologie.gouv.fr



L'année 2004 a été marquée par de nombreuses dispositions ou démarches qui préfigurent une réforme importante pour la modernisation de l'État :

- les plans d'action stratégiques de l'État en Région et dans chaque département ;
- la création des pôles régionaux et notamment du pôle Écologie et Développement Durable confié dans la région Rhône-Alpes au DIRE ;
- la création d'un pôle technique de compétence interrégionale de l'eau sur le bassin Rhône-Méditerranée ;
- l'expérimentation de la mise en œuvre des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF) avec deux logiques complémentaires : une logique régionale avec trois budgets opérationnels de programme (BOP) correspondant aux trois programmes du MEDD et une logique de bassin avec deux BOP correspondant aux deux programmes du MEDD relatifs aux financements liés à l'eau.

La DIREN s'inscrit pleinement et résolument dans ces réformes sans oublier pour autant ce qui fonde son action en faveur de l'environnement ; je retiendrai à ce titre une action majeure engagée par la DIREN en 2004 pour la refonte du profil environnemental régional. Ce document présente un diagnostic synthétique de la situation environnementale, de ses forces et de ses faiblesses ; il identifie et hiérarchise les principaux enjeux et les indicateurs associés.

Élaboré en partenariat, sa réécriture mobilise actuellement le Conseil Régional Rhône-Alpes, ainsi que tous les services et établissements publics régionaux concernés (DIRE, DIREN, Agence de l'Eau, CSP, DRAF, DRASS, DDSV, ADEME, DRE, ONF, ONCFS, BRGM...)

Ce profil environnemental sera à la fois un ouvrage de référence et de partage de la connaissance avec les acteurs publics et le grand public, le socle sur lequel les acteurs régionaux fonderont les politiques environnementales à venir et un instrument de suivi et d'évaluation de la situation environnementale en Rhône-Alpes.

Serge Alexis

Directeur régional de l'environnement
Délégué de bassin Rhône-Méditerranée



Le territoire de Rhône-Alpes



Riche et diversifié...

Une région dynamique

- 2^e région française par l'étendue de son territoire et sa population : 5 814 000 habitants sur 43 700 km².
- 2^e région économique : une tradition industrielle ancienne (chimie) et des secteurs de pointe (biotechnologie, électronique) ; 48 % du territoire consacré aux activités agricoles diversifiées ; un tourisme d'été et d'hiver.
- Région au carrefour de l'Europe, traversée par de nombreuses grandes infrastructures (fer, route, eau) et des projets transalpins de transport de fret et de voyageurs.
- Région fortement contrastée entre des pôles urbains très denses toujours plus étendus et certaines zones rurales en déclin démographique.

Les caractéristiques et les données environnementales

Les paysages et le patrimoine naturel et paysager

Des collines escarpées de la Drôme provençale aux sommets enneigés des Alpes, en passant par les gorges de la Loire ou de l'Ardèche et les plaines encaissées de l'Isère et de l'Ain, le patrimoine de la région Rhône-Alpes est riche et diversifié.

De nombreuses mesures de protection de ce patrimoine existent :

- 2 parcs nationaux : la Vanoise et les Écrins sur le versant oriental de la région ;
- 6 parcs naturels régionaux répartis sur le territoire ;
- 172 sites classés et 530 sites inscrits ;
- 47 zones de protection du patrimoine architectural et urbain.

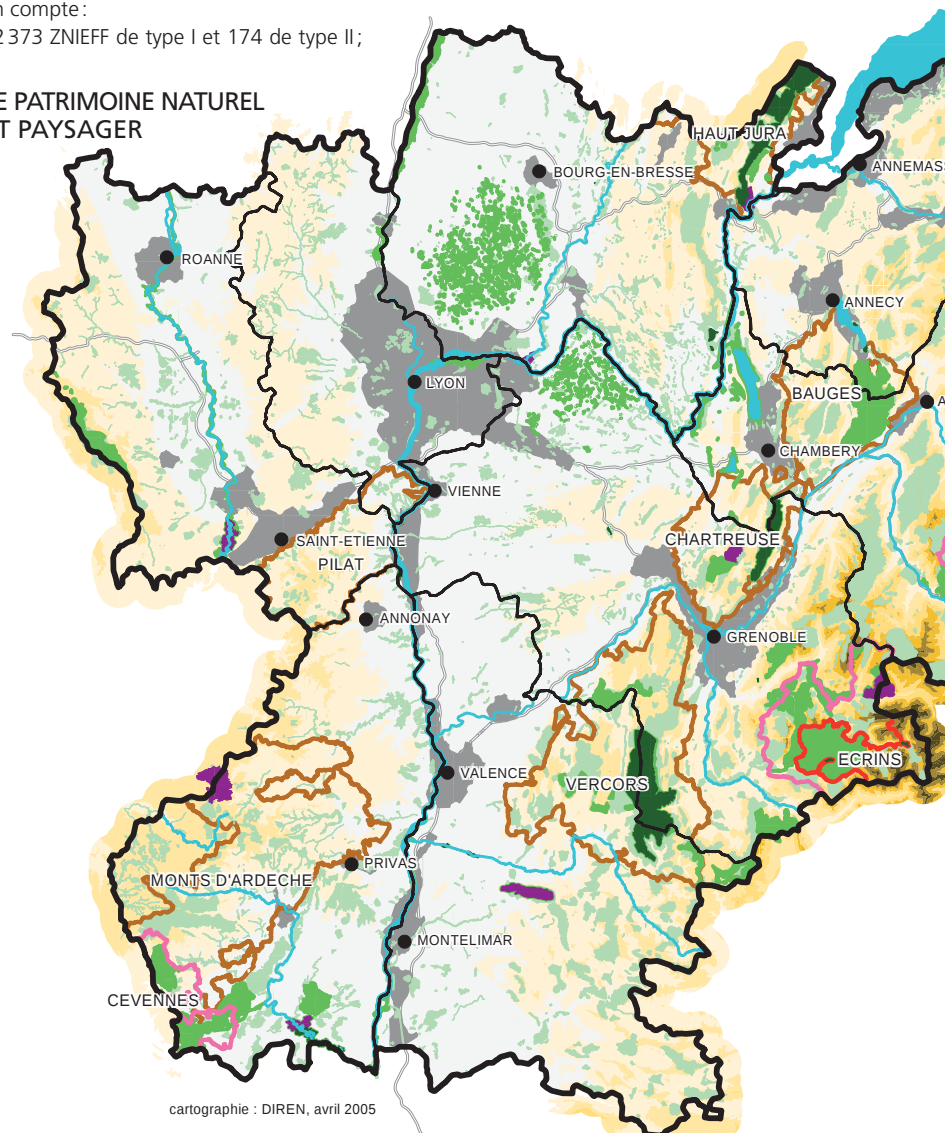
D'influences aussi bien méridionale que continentale et soumis à de grandes variations thermiques, les milieux naturels sont variés et présentent une grande richesse écologique.

On compte :

- 2 373 ZNIEFF de type I et 174 de type II ;

- 100 arrêtés préfectoraux de protection de biotope ;
- 118 sites Natura 2000, proposés en sites d'intérêt communautaire ;
- 26 réserves naturelles nationales.

LE PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER



cartographie : DIREN, avril 2005



L'eau

L'eau se trouve en quantité importante sur le territoire rhônalpin : eaux de surface ou souterraines ; l'eau a été le moteur de l'évolution industrielle ; elle confère à la région une qualité touristique très appréciée.

Le Rhône traverse les 8 départements de la région, et ses affluents comme l'Isère, la Saône ou l'Ardèche en font un fleuve puissant soumis à des crues redoutables.

Les lacs alpins sont nombreux : lac d'Annecy, lac du Bourget... ainsi que les lacs d'altitude.

En dehors des sécheresses du type de celles de 2003 et 2004, les réserves ne manquent pas et une pluviométrie en général abondante permet de les renouveler. Chaque habitant dispose de 10 000 m³ d'eau par an, soit 2,5 fois la moyenne nationale.



— Limites départementales

■ Principales zones urbanisées

— Autoroutes

— Lacs et rivières

Principaux ensembles du patrimoine

■ Parcs nationaux (zone centrale)

■ Réserves naturelles

■ Sites classés

■ Parcs naturels régionaux

■ Parcs nationaux (zone périphérique)

■ Natura 2000

■ ZNIEFF de type 1

...qui reste soumis à de fortes pressions

■ Un développement fortement consommateur d'espaces, risquant d'entraîner la disparition irréversible des milieux qui font sa force.

■ Des infrastructures de transport conduisant au morcellement des espaces.

■ Des milieux aquatiques fortement artificialisés et une ressource en eau très mobilisée par les prélèvements des activités économiques (irrigation, industrie, énergie, canons à neige...).

■ Présence de tous les types de risques naturels : mouvements de terrain, séismes, avalanches, éboulements dans les Alpes, incendies de forêt dans les départements du Sud, inondations. Plus de 80 % des communes de la région sont concernées par au moins un type de risque. La vulnérabilité aux inondations est exceptionnellement élevée : 53 % des 2 880 communes rhônalpines sont soumises à ce risque sur les lieux habités.

■ La pollution atmosphérique et l'effet de serre : Lyon et Grenoble sont les agglomérations les plus touchées par la pollution de l'air, surtout pendant l'été. Les transports routiers (35 %), les besoins domestiques (30 %) et les activités industrielles (26 %) génèrent les plus importantes émissions de dioxyde de carbone. C'est le principal gaz dit "à effet de serre".

■ Les principales industries présentant des risques technologiques se situent au cœur du tissu urbain. Les plus dangereuses sont

soumises à des mesures de classement et leurs exploitants sont tenus d'informer la population de la conduite à tenir en cas d'accident. C'est la DIRE qui instruit les dossiers en relation avec les autres services de l'État (Préfecture, DIREN...).

Un fort engagement dans les politiques partenariales

Des démarches locales en faveur du développement durable : 6 des 44 PNR que compte la France sont en Rhône-Alpes ; deux autres sont en projet.

Autre exemple : les 52 contrats de rivière en cours et les 11 procédures SAGE qui recouvrent les trois quarts des bassins versants.



La DIREN Rhône-Alpes

ses missions et ses modes



La direction régionale de l'environnement (DIREN) est un service déconcentré du ministère de l'écologie et du développement durable (MEDD).

En région, elle met en œuvre les politiques environnementales au sein du pôle environnement et développement durable animé par le DRIRE, et sous l'autorité du préfet de région.

Service régional, la DIREN travaille en réseau avec les services départementaux intervenant dans le champ de l'environnement (DDE, DDAF...) et leur apporte de la connaissance, un appui méthodologique par son rôle d'animation et ses retours d'expériences.

La mission de connaissance environnementale

La connaissance approfondie des milieux, des risques naturels et des nuisances est le préalable essentiel à une action efficace de l'État. Elle doit être accessible à tout citoyen (convention d'Aarhus).

Pour enrichir l'observation environnementale, la DIREN assure :

■ la production en propre de données régionales :

- sur la ressource en eau grâce à ses stations de mesure en hydrométrie et piézométrie,
- sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques grâce à son réseau complémentaire pesticides et son laboratoire d'hydrobiologie accrédité pour l'IBGN et les diatomées,
- sur le patrimoine naturel et paysager.

Quelques chiffres

Le personnel	
CAT A+	22
CAT A	35
CAT B	38
CAT C	24
TOTAL	119

■ l'acquisition et la mise en forme des données sur :

- les paysages et les milieux naturels auprès des CREN, de l'ONCFS, des associations... pour la mise à jour récente de l'inventaire ZNIEFF, avec le soutien du CSRPN et des conservatoires départementaux;
- les données physico-chimiques de l'eau auprès des Agences de l'eau.

■ l'échange et la diffusion gratuite des données sur son site ou par ses publications.

En valorisant ces données, la DIREN contribue à mettre au point des diagnostics et des indicateurs d'évolution de l'environnement sur lesquels peuvent se fonder les évaluations des politiques publiques.

Les missions d'animation et d'appui méthodologique

La gestion des milieux

La DIREN appuie les services départementaux instructeurs grâce à ses expertises juridiques, naturalistes, hydrogéologiques, hydrauliques, paysagères, relatives à la protection de la ressource en eau et au maintien de la biodiversité, de la qualité des milieux naturels et des milieux aquatiques.

Par exemple, dans le cadre des sites Natura 2000 proposés au titre des directives européennes "Habitat" et "Oiseaux", la DIREN met en œuvre une gestion en réseau des espaces remarquables en animant avec les services départementaux un réseau d'élus, de gestionnaires, de propriétaires, d'exploitants.



Liparis



La prévention des risques naturels et la lutte contre les nuisances

La DIREN apporte son expertise et assure l'animation technique des **services départementaux** en charge de la prévention des risques naturels.

L'évaluation environnementale

Cette démarche conditionne la réussite d'un projet d'aménagement car elle permet d'intégrer l'environnement en amont de la conception. La DIREN **anime** la réflexion des **services de l'État** en vue d'établir **des notes de doctrines et de méthodologie**. Elle participe aux réflexions préalables à l'élaboration de documents de planification comme les SCOT, les schémas de carrières, les plans d'élimination des déchets...

Le développement régional

La DIREN contribue à la mise en œuvre des politiques partenariales, SAGE, contrats de

rivières, parcs naturels régionaux, politiques régionales et structurelles de l'Union européenne. Elle accompagne les démarches locales de type Agenda 21.

Elle mobilise des crédits nationaux et européens comme les programmes LIFE pour les projets environnementaux à forts enjeux.

L'éducation à l'environnement

Pour inciter l'ensemble des acteurs de la société civile à prendre en compte l'environnement et contribuer à l'émergence d'un véritable développement durable, la DIREN s'attache à **soutenir, développer et valoriser** les actions d'éducation par le partenariat avec les collectivités et les associations.

Les missions régaliennes

La DIREN exerce des compétences réglementaires et de police dans deux domaines précis :

- l'instruction des demandes d'autorisations de travaux et de classement sur les sites classés, les réserves naturelles (en relation avec les gestionnaires) ;
- les autorisations de transport et commerce des espèces protégées (CITES).

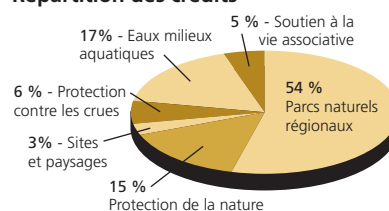
La délégation de bassin Rhône-Méditerranée

Délégué de bassin, le directeur régional de l'environnement est chargé auprès du préfet de région, coordonnateur de bassin, d'une **mission de pilotage de la politique de l'eau** pour coordonner l'action des **services de l'État** sur l'ensemble du bassin Rhône-Méditerranée.

La DIREN DB représente le **ministère** dans les différentes instances dont le comité de bassin et **assure avec l'Agence de l'Eau RM&C la réalisation et le suivi** du schéma directeur d'aménagement des eaux et la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau. Elle coordonne la prévision des crues sur le bassin et assure **le service de prévision des crues** Rhône amont et Saône.

L'équipe pluridisciplinaire Rhône est chargée d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône et ses affluents.

Répartition des crédits



La prévention des risques naturels



La région Rhône Alpes est soumise à l'ensemble des risques naturels.

L'animation des services au sein d'un "club risques naturels" régional

La DIREN assure un rôle de coordination des services départementaux compétents dans le domaine des risques naturels : **préfectures, DDE et DDAF** essentiellement.

Le "club risques naturels" a pour objet d'apporter un soutien méthodologique et technique aux services. Il s'est réuni à deux reprises pour évoquer notamment les thèmes des risques inondations et de la loi risques du 30 juillet 2003.

471 plans de prévention des risques prescrits et 357 approuvés

La DIREN est sollicitée pour avis par les **préfectures** sur les PPR avant leur mise à l'enquête. De même, certains **services départementaux** interrogent la DIREN sur des dossiers ponctuels liés aux risques naturels et à leur gestion. Ainsi, des remarques circonstanciées concernant des principes

soutenus par le **MEDD** ont été émises sur des PPR : clarification du règlement, pas de constructibilité conditionnelle, constructibilité des zones protégées par des ouvrages, cohérence règlement/cartographie/zone de précaution...

Les risques naturels hors inondation : mouvements de terrain et avalanches particulièrement présents

Les services sont demandeurs de soutien dans leur travail de définition des aléas, plus complexe à réaliser en montagne. La DIREN agit dans cet esprit comme cela a été fait pour le guide méthodologique avalanches réalisé en collaboration entre le **MEDD** et le **RTM**. En matière de risque d'incendies de forêts, trois départements sont particulièrement concernés : la Drôme, l'Ardèche et l'Isère. La DIREN s'investit au niveau interrégional (zone de défense sud) pour faciliter le travail en réseau et bénéficier de l'expérience des **régions Languedoc-Roussillon et PACA**. L'année 2004 a vu la poursuite de la mise en place de la base de données GASPAREL.

Enfin, dans le cadre de la mise en œuvre et de l'expérimentation de la LOLF, la DIREN a instauré un dialogue de gestion avec les différents services afin de préparer la programmation 2005.



L'année a été marquée par la publication de la plaquette "les risques inondations en Rhône-Alpes : de la connaissance à la prévention", valorisant le travail mené depuis plusieurs années au sein du club risques. Cette plaquette analyse l'état d'avancement des atlas des zones inondables et rappelle les points clés pour l'élaboration des PPRi.



La prévention des risques inondations



Digue en rive gauche de la Saône

Mission Rhône

La DIREN participe à l'élaboration de la stratégie globale de prévention des inondations sur le Rhône, pilotée par le niveau de bassin.

Le recensement des digues

La base de données Bardigues est alimentée par les services départementaux, tous dotés désormais d'un correspondant. Ils ont la charge de recenser les digues et les barrages inscrits au titre de la sécurité publique. Les bases de données locales ont été transférées sur la base nationale.

Les plans d'actions pour la prévention des inondations (PAPI)

Ces plans d'actions associent les collectivités locales et l'État sur une démarche

globale de gestion du risque qui intègre la réduction de l'aléa, la diminution de la vulnérabilité, la prévention, l'information du public et parfois l'alerte.

Trois plans sont d'ores et déjà signés : le Lac du Bourget qui concerne les agglomérations de Chambéry et d'Aix-les-Bains, l'Isère en amont de Grenoble et le Val-de-Saône.

La Combe de Savoie, le Furan pour l'agglomération de Saint-Etienne et la Maurienne en Savoie sont en cours de signature.

On dénombre quinze contrats de rivières qui comportent un volet inondation en cours de réalisation. Ces contrats intègrent l'ensemble du bassin versant et des solutions respectueuses de l'environnement pour la prévention des crues (restauration de champ d'expansion de crues, ralentissement dynamique...).

Témoignage de Lionel Chevalier, chef de MISE Drôme



Comment a été conduit le recensement des digues dans la Drôme ?

Le travail est engagé depuis 1999 avec l'appui d'un bureau d'étude. Aujourd'hui, on dénombre 246 tronçons qui représentent 300 km de digues dans le département sans compter les digues sur le Rhône recensées par le SNRS.

Est-ce que ces digues relèvent de la sécurité publique ?

Les digues recensées et saisies dans Bardigues sont toutes susceptibles d'intéresser la sécurité publique. Dans une première approche, nous avons pris en compte toutes les habitations et les infrastructures de réseaux situés dans une bande de 100 mètres derrière les digues. Chaque fois que possible, nous nous sommes référés au PPRI.

Quelles suites entendez-vous donner à ce recensement ?

Nous entrons dans une phase importante d'information et de sensibilisation des gestionnaires de digues. Nous allons leur adresser un courrier pour caractériser précisément chaque ouvrage et les enjeux qui y sont associés. C'est un travail préalable à l'établissement d'un arrêté de prescription qui définira les modalités d'entretien et de contrôle de l'ouvrage.



La lutte contre les pollutions et les nuisances



Lutte contre le bruit

Le principal objectif du **MEDD** porte sur la résorption des points noirs du bruit des transports. En 2004, la DIREN a subdélégué pour ce faire des crédits qui ont permis l'isolation acoustique de plus de 450 logements.

La DIREN anime, de concert avec la **DRE**, le groupe des responsables "bruit" des **DDE** qui sont en train d'achever le recensement des zones de bruit critiques. Par ailleurs, la DIREN a commencé en liaison avec la mission bruit du **MEDD**, la mise en œuvre des objectifs du plan bruit en s'appuyant notamment sur les pôles de compétence bruit des départements : près de 90 000 € ont été attribués à des communes ou des associations, pour l'amélioration acoustique de bâtiments, l'équipement en matériel sonométrique, les réductions des nuisances sonores de l'aviation légère.

De plus, la DIREN s'implique dans la réduction

des nuisances des transports aériens au travers des commissions consultatives de l'environnement des aéroports de la région.

Les déchets

La DIREN qui finance la publication et la communication des différents plans départementaux d'élimination des déchets, est associée à l'élaboration ou la révision de ces plans.

Elle émet des avis sur les projets de stockage de déchets. Elle a suivi la réalisation par la

DDE de l'Isère d'une "Charte de bonne gestion des déchets du BTP".

Le projet de centre d'enfouissement de Rochecolombe en Ardèche a fait l'objet d'une attention particulière.

Lutte contre l'effet de serre : la promotion de l'énergie éolienne

Productrices d'énergie propre, les éoliennes, du fait de leur taille, posent des difficultés évidentes d'intégration et d'acceptation locale. La DIREN se mobilise auprès des préfets pour la promotion d'une énergie éolienne respectueuse du patrimoine paysager et intégratrice de tous les enjeux du développement durable. Donner des avis sur les permis de construire des éoliennes, sur l'évolution des PLU permettant l'installation des parcs et participer aux commissions départementales des sites sont les missions de la DIREN sur ce sujet. Elle s'est particulièrement mobilisée sur les projets de parcs présentés en Ardèche, en Drôme, en Isère et dans l'Ain.

Parallèlement, en amont, la DIREN poursuit sa politique de soutien aux porteurs de projets éoliens en diffusant de l'information aux bureaux d'études spécialisés. Elle a participé aux réflexions préalables des schémas éoliens des PNR des Monts d'Ardèche, du Massif du Coiron et du département de la Drôme.



La DIREN se mobilise auprès des préfets pour la promotion d'une énergie éolienne respectueuse du patrimoine paysager et intégratrice de tous les enjeux du développement durable.



La France condamnée pour non-respect de la directive "eaux résiduaires urbaines"

Parmi les 121 agglomérations citées par la cour de justice européenne au titre de l'échéance 1998, six sont en Rhône-Alpes. Un important recensement des stations d'épuration et de leur conformité a été réalisé avec l'outil BD-ERU (base de données pour la directive ERU). Certaines agglomérations comportant plusieurs stations d'épuration, les services de police de l'eau devront revoir les délimitations et assurer la correspondance stricte entre agglomérations et stations d'épuration.

Regrouper les compétences de police des eaux dans un service unique

Largement débattue dans le cadre du comité technique régional de l'eau, les **services départementaux** ont anticipé cette réforme consensuelle de la police de l'eau. Réuni 7 fois sur les thématiques : sécheresse, police, DCE, zones vulnérables nitrates, pesticides, cartes de qualité... le **CTRE** a aussi bénéficié d'une journée de travail avec le Directeur de l'Eau du **MEDD**. Une animation spécifique a été conduite sur les priorités réglementaires : recensement des digues, BD-ERU, arrêtés types pour les restrictions d'usage en période de sécheresse...

Pour sa première année de fonctionnement le **club police de l'eau** a conduit des chantiers importants : note de doctrine sur les dragages, formation assainissement, création d'un extranet, réglementation des forages avec le **BRGM**.



Témoignage de Catherine Marcellin, chef de MISE du Rhône



Pourquoi avez-vous choisi d'engager une démarche qualité ?

C'est un choix partagé entre le directeur, le responsable de la cellule eau et ICPE et moi-même dans la logique du projet stratégique de la DDAF avec deux objectifs : améliorer le service à l'usager dans l'exercice de la police de l'eau et installer le service unique de police de l'eau.

Comment envisagez-vous la réorganisation des services dans le Rhône en réponse à la circulaire de novembre 2004 ?

Le **service départemental de police de l'eau (SPE)** situé à la **DDAF** exerce les missions réglementaires qui en relèvent. La préfecture assurera le guichet unique pour les dossiers eau et ICPE, le **SNRS** conservera la police de l'eau sur les axes Saône et Rhône, et le **CSP** effectuera des missions de terrain et contrôles coordonnés par le **SPE**.

À côté, la **MISE** concentrera son travail interservices à la mise en œuvre de son plan d'actions stratégiques, sur des problèmes situés à l'interface entre l'eau et les autres politiques publiques (ex : porter les enjeux de l'eau dans le cadre des SCOT, protéger les ressources en eau potable) ou pour lesquels d'autres leviers que la police de l'eau doivent être mobilisés (financier, ingénierie d'État).

La préservation du bon état écologique de l'eau



La surveillance des pollutions par les pesticides

Cette surveillance a fait l'objet d'une nouvelle publication. S'il est encore trop tôt pour caractériser une évolution, les résultats antérieurs sont confirmés. La cellule régionale d'observation et de prévention des pollutions par les pesticides a affirmé sa volonté d'intensifier les plans d'actions. Parmi les actions phares retenues, il faut citer les bandes enherbées en viticulture et en arboriculture. Elles limitent le ruissellement et diminuent le besoin en herbicides, molécules les plus fréquemment retrouvées dans les eaux de surface.

Valorisation du réseau d'observation de la qualité des eaux

La carte départementale de la Loire "qualité des eaux" et les rapports techniques relatifs à la qualité des eaux des lacs de Paladru et de l'Allement ont été édités.

Mise en place du réseau de référence

La DIREN a testé la méthodologie proposée par le groupe de travail DCE "eaux superficielles continentales" pour le réseau de référence qui définira le très bon état écologique. Une étude de préfiguration a permis de valider la méthodologie et de compléter la liste des stations rhônalpines susceptibles d'être retenues.

Le point de vue de Jean-Gabriel Wasson Directeur de Recherches au Cemagref Lyon



Quel a été le rôle du Cemagref pour le réseau de référence ?

Pour répondre aux exigences de la DCE, le CEMAGREF a contribué à la définition d'une nouvelle méthode d'échantillonnage des invertébrés et de critères de sélection des sites de référence.

Quelle méthode de travail retenue avec les DIREN et CSP ?

Ces services détiennent la connaissance des milieux et la capacité à intervenir sur le territoire ; leurs hydrobiologistes sont les mieux placés pour prospecter les cours d'eau à la recherche de ces sites difficiles à trouver. Un panel de sites représentatifs de la diversité géographique a pu être fourni. Il reste beaucoup à faire en prospection, échantillonnage et identification des prélèvements.

Le Cemagref et l'Université de Metz

traiteront les informations collectées pour établir de manière cohérente les valeurs de référence nationale pour les invertébrés. Il est important que ce réseau de référence, à valeur patrimoniale dans la connaissance et la protection de la biodiversité aquatique, soit confié à un service de l'État capable de garantir la qualité du suivi et la bancarisation de données essentielles pour la définition d'un "bon état".



La connaissance de la ressource en eau



Le Plan national sécheresse

Déclenché en 2004, son application se traduit notamment par une fréquence accrue des bulletins de situation hydrologique disponibles sur internet permettant de caractériser la situation hydrologique à l'échelle des bassins versants.

Des arrêtés cadres pour anticiper les périodes de crises permettent d'établir "à froid" des seuils de vigilance, d'alerte et de crise. À chacun des seuils correspondent des mesures d'information du public, de restrictions ou d'interdictions de certains usages.

Très utilisées par les bureaux d'études (études de modélisation, études d'impact...), ce sont les seules références exploitables statistiquement pour caractériser les fluctuations naturelles des ressources en eaux souterraines. L'hydrométrie et la piézométrie fondent l'expertise de terrain de la DIREN en hydrologie et hydrogéologie. La directive cadre sur l'eau entraînera probablement une densification du réseau (BRGM/DIREN) de suivi quantitatif des eaux souterraines et du réseau DIREN d'hydrométrie.

Une meilleure connaissance des nappes d'eaux souterraines à valeur patrimoniale

Plusieurs études sont entreprises pour répondre à cette attente :

- Basse Vallée de l'Ain : la DIREN apporte son expertise technique en hydrogéologie au conseil général et à la MISE de l'Ain pour le suivi d'une étude de modélisation

hydrodynamique de la nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain, visant à définir l'impact des prélèvements en eau souterraine, en période d'étiage sévère ;

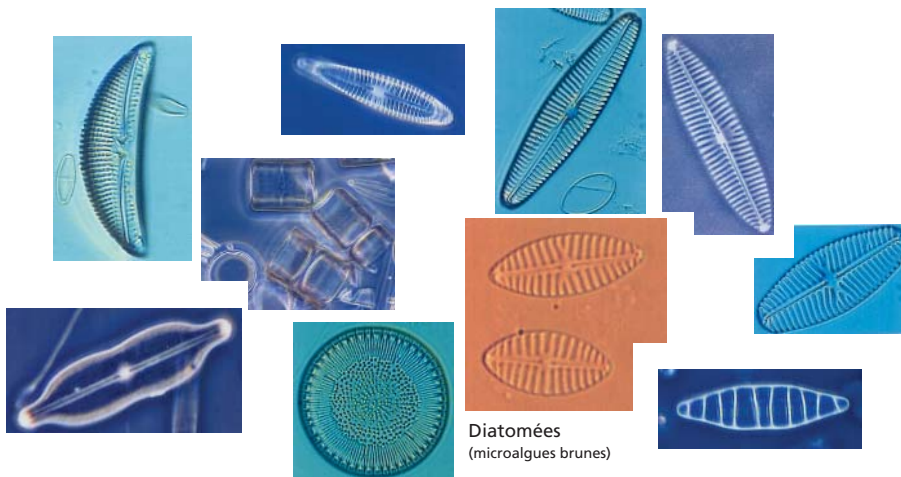
- diagnostic complet des masses d'eaux souterraines pour l'état des lieux pour la DCE. Une fiche de caractérisation par masse d'eau précise ses caractéristiques hydrogéologiques et les principaux problèmes quantitatifs ou qualitatifs constatés ou prévisibles d'ici 2015 ;
- démarche de connaissance générale sur l'aquifère de la molasse miocène initiée par la MISE 26.

La DIREN fournit un appui technique, aux côtés de l'Agence de l'Eau, dans le cadre de la mise en place et du suivi des réseaux départementaux de surveillance des eaux. Actuellement, deux réseaux sont opérationnels dans l'Ain et en Haute-Savoie, deux réseaux sont à l'étude en Drôme et Savoie.



Les données en hydrométrie très sollicitées en été

Une démarche qualité a été engagée en hydrométrie pour harmoniser les procédures et fiabiliser le traitement et l'interprétation des mesures. Les données piézométriques renforcées dans leur fréquence ont été systématiquement transmises aux MISE et aux acteurs des cellules sécheresse.



Diatomées
(microalgues brunes)

Préserver les milieux aquatiques



L'état des lieux : première étape de la mise en œuvre de la directive cadre sur l'eau

Il s'agit de définir le risque de Non Atteinte du Bon État (NABE) en 2015. Chaque bassin versant a été découpé en tronçons homogènes, qualifiés de "masses d'eau".

Pour chaque masse d'eau les "pressions" sur le milieu ont été recensées.

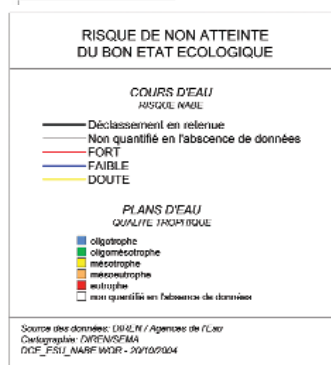
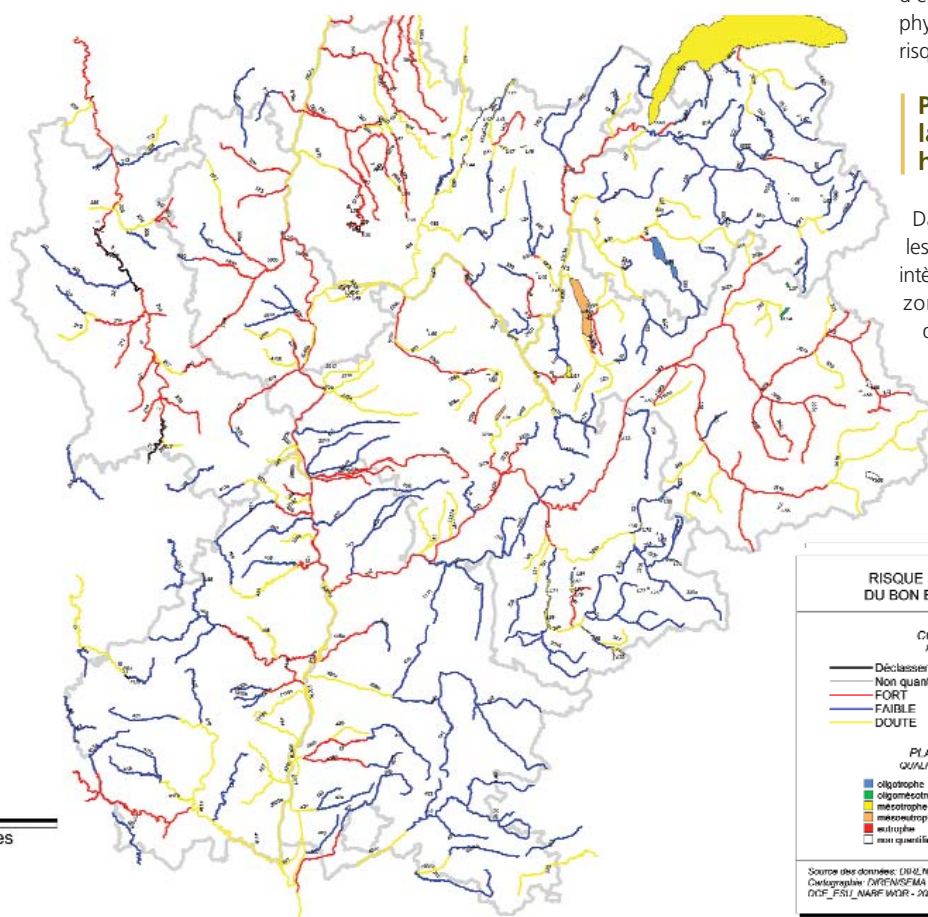
En Rhône-Alpes, sur les 343 masses d'eau dénombrées, 30 % sont classées comme présentant un risque de non atteinte du bon état en 2015. En outre, 45 % d'entre elles sont considérées comme "fortement modi-

fiées", ce qui signifie que les aménagements et l'artificialisation de ces cours d'eau rendent impossible l'atteinte du bon état et qu'il faudra définir un "bon potentiel" à atteindre en 2015. Le diagnostic a été débattu avec les acteurs de l'eau qui ont reformulé treize "questions importantes", prémisses du futur programme de mesure. Certaines concernent particulièrement la région : les pesticides, les autres substances toxiques, l'hydroélectricité, souvent à l'origine du classement en "masses d'eau fortement modifiées", la restauration physique des cours d'eau, la réduction des risques inondations.

Prendre en compte la préservation des zones humides

Dans le cadre de l'élaboration des SAGE, les stratégies d'aménagement du territoire intègrent cette préoccupation. Les inventaires zones humides se poursuivent dans les deux Savoie à l'échelle de bassin versant ou de pays.

ÉTAT DES LIEUX DCE





Les SAGE et contrats de rivière : planifier la gestion de la ressource en eau

Le territoire régional est couvert sur presque deux-tiers de sa surface par une procédure de type contrat de rivières et/ou Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE). S'agissant des SAGE, deux sont approuvés - Drôme et Basse Vallée de l'Ain - et 9 sont en cours. Ils s'imposent à tous les actes administratifs. On dénombre par ailleurs 52 contrats de rivières.

La procédure d'agrément **des contrats de rivières** a été déconcentrée au 1^{er} janvier 2004. L'agrément des contrats de rivières est délivré par le comité de bassin auquel les collectivités locales ont soumis leur projet. Les contrats de rivière agréés ont été : Chalaronne, les Ussets, Veau-ne-Bouterne, Basse Vallée de l'Ain, Arve. Pour certains bassins versants, il s'agit d'un deuxième contrat. La déconcentration de l'agrément des contrats de rivières s'est accompagnée d'une procédure de décroisement des crédits entre

les Agences de l'Eau et l'État. Désormais, l'Agence finance seule le volet restauration des contrats de rivière, des plans Loire et Rhône, les SAGE, les zones humides, la lutte contre les pollutions par les pesticides et les nitrates. Ainsi, en dehors des dossiers déjà engagés, **l'État** n'intervient sur le financement des contrats de rivières que sur les actions de prévention des inondations.

La DIREN a été sollicitée pour ses compétences hydrogéologiques, dans le cadre des études préalables du SAGE de l'Est lyonnais, qui concerne la gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau souterraine.

Plan Interrégional Loire Grandeur Nature

Plusieurs dossiers dans le département de la Loire ont été retenus dans le cadre du Plan Loire essentiellement sur les volets "restauration des milieux aquatiques" et "gestion des crues et des inondations". On notera plus particulièrement le plan de gestion de l'Ecopôle piloté par la FRAPNA, les différentes opérations de restauration et mise en valeur des bords de Loire et la restauration des digues de Roanne.



Pascal Bonnetain, Président de la CLE du SAGE du bassin versant de l'Ardèche



Quelle est la contribution du SAGE à l'élaboration de l'état des lieux ?

Historiquement, l'eau a toujours été un enjeu fondamental au sein de notre territoire. Le SAGE permet désormais la mobilisation de l'ensemble des acteurs et d'apporter un éclairage nouveau aux travaux issus de la DCE. L'état des lieux a ainsi pu être amendé et mis en cohérence avec les réflexions de la Commission Locale de l'Eau.

Comment la CLE du SAGE peut s'impliquer pour accompagner la définition et la mise en œuvre des programmes de mesures et du plan de gestion Rhône-Méditerranée ?

Les objectifs du SAGE, définis à l'échelle du bassin versant de l'Ardèche, seront nécessairement compatibles avec l'atteinte du bon état écologique. Ces préconisations, construites localement, pourront être intégrées dans le futur programme de mesures et plan de gestion de la DCE. De plus, les outils de communication du SAGE permettent un relais à la consultation du public engagée dans le cadre de la DCE.

Préserver le patrimoine et les paysages



Développer le réseau des espaces réglementés au titre de la nature et des paysages

Réserves naturelles: un gestionnaire témoigne Paul Lavie, Directeur du Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche



Comment gérer la Réserve en l'intégrant au développement du territoire ?

Les Gorges de l'Ardèche attirent des touristes d'Europe entière, séduits par la beauté du paysage et les activités de pleine nature.

Si aucun aménagement touristique lourd n'a vu le jour, la réserve est bien au cœur des enjeux de toute une région. Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche, gestionnaire depuis 1997, se bat pour un tourisme respectueux des équilibres.

Des modes de régulation de la fréquentation sont créés: réservation obligatoire, quotas sur les aires de bivouacs, mise en place d'équipements

(échelles de protection, signalétique...) qui orientent les randonneurs vers les zones moins fragiles.

Quel bilan tirer de Natura 2000 ?

La présence de rivières méditerranéennes, de "tufs", de grottes, de garrigues et l'abondance d'espèces protégées justifient pleinement le choix du site pour Natura 2000.

Le programme Life des Gorges privilégie tous les partenariats possibles pour l'entretien des milieux avec éleveurs et propriétaires ou la préservation des espèces avec les chasseurs.

Une fois convaincus, les élus locaux ont été le relais essentiel du projet.

Après 6 années de mise en œuvre, par des actions concrètes (construction de garennes, pastoralisme, fête de l'aloise...), Natura 2000 semble accepté; ce qui permet au Syndicat de parler d'avenir et d'élargissement de périmètres.

Objectif prioritaire de la DIREN, les dotations de fonctionnement des gestionnaires des réserves naturelles (environ 1,8 M€) ont été maintenues. Deux conventions de gestion de réserves ont été reconduites avec les PNR pour les réserves des Hauts plateaux du Vercors et des Hauts de Chartreuse.

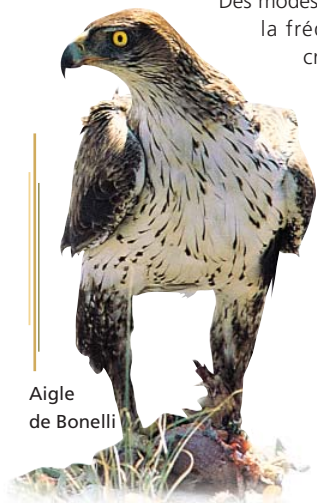
De nouveaux sites classés

Le site du Claps et du Saut de la Drôme a été classé en 2004; ce site géologique pittoresque a été créé par l'éboulement du Pic de Luc au x^e siècle.

Les sites du Massif du Saint-Eynard et du Val de Saône ont été classés début 2005.

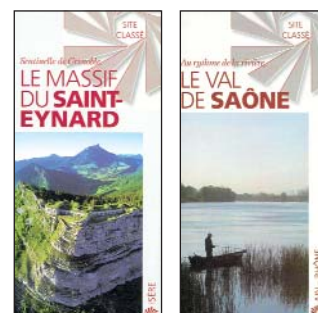
Gestion des sites classés: contribuer à leur mise en valeur

Le label Grand Site de France a été attribué à l'aven d'Orgnac (Ardèche) par le ministre de l'écologie le 17 juin 2004. Ce nouveau label distingue les sites classés de notoriété nationale qui répondent à des critères de gestion conformes aux principes du développement durable. L'aven d'Orgnac est l'un des quatre premiers sites en France à bénéficier de ce label.



Aigle de Bonelli

L'édition d'un guide d'application de la législation "les sites classés de A à Z" apporte aux communes et gestionnaires une information aussi pratique et conviviale que possible sur le sujet.





Vol d'aigrettes

L'animation du réseau au sein d'un Comité Technique Régional Nature

Organisé par la DIREN, ce comité associe les DDAF, la DRAF, le CNASEA.

Il a permis d'aborder la programmation financière et de forger des doctrines communes : espèces protégées, Natura 2000, évaluation des incidences...

Natura 2000 : 11 nouveaux DOCOB approuvés

9 au titre de la directive Habitats :

- Dunes de Sermoyer (Ain) (401 ha) ;
- Landes tourbeuses des Oignons - Boz (Ain) (17 ha) ;
- Marais de la haute Versoix et des Brous (Ain) (66 ha) ;
- Revermont et gorges de l'Ain (Ain) (1 832 ha) ;
- Massif de Saou (Drôme) (2 463 ha) ;
- Grotte des Sadoux (Drôme) (29 ha) ;
- Crêts des monts du Pilat (Loire) (1 186 ha) ;
- Rebord méridional du massif des Bauges (Savoie) (1 168 ha) ;
- Zones humides de l'Albanais (Savoie - Haute-Savoie) (401 ha).

2 au titre de la directive Oiseaux :

- Printegarde (Ardèche - Drôme) (617 ha) ;
- Rebord méridional du massif des Bauges (Savoie) (1 168 ha).

La communication vers les communes et les acteurs du réseau

65 personnes ont participé à la deuxième journée technique des opérateurs de sites Natura 2000 à La Côte-Saint-André (Isère). Mille Lieux n°11 présente des exemples de valorisation touristique ou pédagogique de sites Natura 2000 de la région.

Au titre de la directive Habitats					
Sites proposés		DOCOB (documents d'objectifs) approuvés		DOCOB En cours d'élaboration	
En 2004	En tout	En 2004	En tout	En 2004	En tout
0	118	9	42	+ 4	40
Sites (SIC) désignés en 2004 pour la zone biogéographique continentale		Total des sites d'importance communautaire (SIC) désignés (zone continentale et alpine)		Contrats Natura 2000 signés en 2004	
53 couvrant 97 035 ha		96 (soit 81 % des sites) couvrant 279 164 ha (soit 92,7 % de la surface proposée et 6,2 % du territoire régional)		21 pour un montant total de 334 577 € pour 5 ans	

Au titre de la directive Oiseaux							
Sites proposés		DOCOB approuvés		DOCOB En cours d'élaboration		ZPS désignés par arrêtés ministériels	
En 2004	En tout	En 2004	En tout	En 2004	En tout	En 2004	En tout
1	17	2	7	+ 2	5	5	13

Contrats Natura 2000 : la Dombes en première ligne

Les 21 contrats Natura 2000 signés en 2004 entre l'État et des propriétaires privés couvrent 329 hectares et portent sur des actions très variées : débroussaillage, restauration de tourbières, marais ou pelouses sèches, arrachage de plantules indésirables, entretien par fauche ou pâturage, gestion d'étangs...

La Dombes bénéficie de 12 contrats qui couvrent 282 hectares.

Contrats Sites	Départements
12 Etangs de la Dombes	Ain
1 Tourbière de Boz	Ain
1 Suc de Clava	Ardèche
1 Bois de Paiolive	Ardèche
2 Ile de la Platière	Isère et Ardèche
1 Rhône aval	Drôme
1 Gorges de la Loire	Loire
1 Les Saisies	Savoie
1 Sud des Bauges	Savoie
21 9 sites	6 départements

Préserver le patrimoine naturel



Inciter à la gestion durable du patrimoine naturel

Actualiser les inventaires scientifiques

La DIREN a diffusé les projets de ZNIEFF à toutes les collectivités, dans le but de porter à leur connaissance les nouvelles données naturalistes sur le territoire.

Parcs Naturels Régionaux

Les études sur la création des PNR des Baronnies et des Boucles du Rhône se poursuivent.

Les parcs du Massif des Bauges, de Chartreuse et du Vercors élaborent de nouvelles chartes et travaillent au renouvellement de leur classement pour les dix ans à venir.

Trois nouveaux contrats ont été signés entre l'État, la Région et les parcs de Chartreuse, des Monts d'Ardèche et du Pilat.

Cartographie des paysages et évolution paysagère

Les travaux sur la typologie et la cartographie du paysage seront publiés en 2005. Une base de données des 301 unités de paysage est en cours d'alimentation.

Un diagnostic d'évolution des paysages de l'Ardèche a été achevé avec la DDE.

Avec les services du Canton de Genève, le groupe d'étude du Comité Régional Franco-Genevois pour un "plan vert bleu" a publié une cartographie des espaces naturels et rivières de la région genevoise.



Témoignage de Marc Bolomey, Maire de La Voulte-sur-Rhône, Conseiller général de l'Ardèche et de Bruno Dupuis, Maire-adjoint délégué au Développement Local



Le site fossilifère lieu-dit "la Boissine", sur la commune de La Voulte-sur-Rhône, est une ancienne carrière de fer de laquelle ont été extraits des spécimens de fossiles rarissimes et exceptionnels. L'inventaire géologique du BRGM confirme son intérêt scientifique international et le classe parmi les 13 sites remarquables les plus menacés.

En 2004, un scientifique britannique le classe parmi les 20 formations fossilifères mondiales les plus exceptionnelles, s'appuyant sur l'état de conservation inhabituel des fossiles en 3 dimensions mis à jour.

Aussi, à la réception de la fiche descriptive de la ZNIEFF de Type I Plateau de Rompon-Grotte du Meysset, dans laquelle le site est signalé, la municipalité a, dans un souci de préservation du site, sollicité la DIREN en vue de l'inclusion du gisement dans ce périmètre. Dans le même temps, une procédure de classement du site au titre de la loi de 1930 est en cours. Cette reconnaissance accompagnerait et coïnciderait avec la politique municipale conduite en faveur de ce patrimoine naturel géologique de très grand intérêt.





Cistude

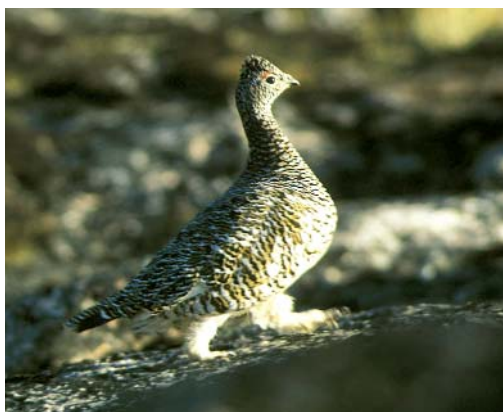
Espèces protégées: trois nouveaux programmes LIFE retenus par la commission européenne

- Le LIFE "Nature et territoire" sur la définition d'un projet de développement local sur des sites Natura 2000.
- Le LIFE "chiroptères" mené conjointement avec d'autres régions pour la protection des habitats des chauves-souris.
- Le LIFE "apron" porté par **le CREN, le CSP et l'Agence de l'Eau**.

Le LIFE international sur le gypaète barbu mené par ASTERS et le LIFE interrégional sur le percnoptère mené par **le CORA** se poursuivent.

Lutter contre les espèces envahissantes

Suite à la découverte d'un individu de "grenouille taureau", une prospection conduite avec le concours de la société herpétologique de France sur les berges du Rhône (Ain et Savoie) conclut à une présence non avérée en Chautagne. La prospection se poursuit.



Lagopède

Le commerce international d'espèces protégées

Il faut signaler la régularisation progressive de la situation des animaux des parcs zoologiques et une activité soutenue en maroquinerie. 996 permis CITES ont été délivrés.

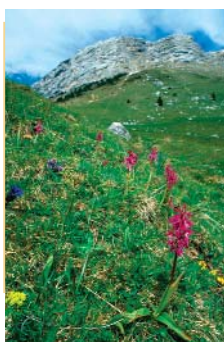
Agriculture: définition des enjeux environnementaux

La DIREN participe à leur définition avec les **DDAF** dans le cadre de la mise en œuvre des contrats d'agriculture durable.

Chasse: des orientations partagées

Les Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de l'amélioration de la qualité de ses Habitats, conduites avec l'ONCFS, ont associé **fédérations des chasseurs, associations de protection, forestiers, agriculteurs, collectivités**.

Approuvées par arrêté préfectoral, elles font l'objet d'une large information (plaquette, CD-Rom...).



Témoignage de Monsieur Duperray, Président de la Fédération régionale des chasseurs RA



Avant même la diffusion des circulaires d'application relatives aux ORGFH, la DIREN et **la DR de l'ONCFS** ont entrepris de réfléchir à leur élaboration pour la région. **La FRC** a été contactée dès le début des travaux, et associée pleinement à la réflexion. Puis, **le Centre Ornithologique Rhône-Alpes et la DDAF de l'Ain** ont rejoint le groupe de travail. Le climat de confiance s'est rapidement instauré entre les partenaires réunis par la DIREN. Les réactions de l'ensemble des partenaires consultés sur les propositions du groupe de travail ont été riches et constructives. Malgré les divergences de point de vue, les échanges ont permis à **la FRC RA** d'établir ou de renforcer ses relations avec l'Administration, les associations naturalistes, le monde agricole, le monde de la forêt...

La sauvegarde de l'environnement a tout à gagner de l'instauration de relations régulières et d'échanges argumentés. Il est temps de se préoccuper de la sauvegarde de la faune sauvage et de ses habitats, y compris dans la nature "ordinaire".

Soutenir le développement durable



Prendre en compte l'environnement dans l'aménagement

L'évaluation environnementale : un enjeu réaffirmé

La transcription par l'ordonnance du 4 juin 2004 de la directive EIPPE de 2001 a réaffirmé l'importance de l'évaluation environnementale dans toute conduite de projet, de plan ou de programme. La DIREN a réuni dans plusieurs départements les services concernés sur ce thème. C'est un travail important qui a été entrepris pour faire évoluer les pratiques et sensibiliser les maîtres d'ouvrage.

Mieux formaliser les enjeux de l'urbanisme

Un effort particulier a été porté sur les SCOT Sud Loire, des Aravis, du Chablais, de l'agglomération lyonnaise et d'Albertville. L'évaluation environnementale de la DTA de l'aire métropolitaine lyonnaise a été rédigée à la lumière de l'ordonnance du 4 juin 2004 et du projet de décret urbanisme. Dans le cadre du PASED 38, les réflexions sur l'évaluation environnementale ont conduit à l'élaboration d'une note méthodologique pour les PLU.

Optimiser le bilan avantages/impacts des projets d'aménagement

Infrastructures

Dix tronçons d'autoroutes, trois lignes ferroviaires, des lignes électriques et de nombreux projets sont à l'étude en Rhône-Alpes.

Ces projets concernent de vastes territoires et leurs effets, directs ou indirects, dépassent le cadre de leurs abords immédiats. C'est pourquoi la DIREN promeut la réalisation d'études de territoire et contribue à la recherche de solutions visant à maîtriser

les effets indirects, comme les remembrements agricoles ou l'étalement urbain.

La DIREN aide à hiérarchiser les enjeux, à identifier les choix techniques et variantes et à proposer des mesures de réduction

(si besoin, de compensation) des impacts sur le bruit, les paysages, l'eau et les milieux naturels.

Plusieurs projets majeurs (A406, A48, A51) concernent des sites d'intérêt communautaire et requièrent une forte implication de la DIREN dans la démarche d'évaluation des incidences sur ces sites Natura 2000.

Carrières

L'élaboration des schémas des carrières (73 et 42), l'intégration paysagère d'une carrière à Saint-Julien-Molin-Molette et l'évaluation d'incidences sur un site Natura 2000 à Donzère ont nécessité une implication particulière.

Montagne : réfléchir globalement à l'échelle des massifs

La DIREN intervient à tous les niveaux d'instruction et de suivi des dossiers d'unités touristiques nouvelles. On peut citer pour l'année 2004 les dossiers majeurs de l'Espace Diamant, de Sainte-Foy-Tarentaise et de la Giettaz.

La DIREN participe aux réflexions plus globales concernant l'aménagement des territoires de montagne et la prise en compte des milieux naturels.

Elle est sollicitée pour avis sur divers sujets : neige de culture, circulation des véhicules dans le milieu naturel, urbanisme en montagne. La DIREN souhaite apporter un regard transversal et régional sur ces sujets.





Photo : Joël Garnier - Ville de Romans

Promouvoir les démarches locales de développement durable

Agenda 21 : une politique à promouvoir

Dans la suite du 3^e appel à projets, la DIREN a soutenu les collectivités lauréates de Cran Gevrier, Romans-sur-Isère et du PNR des Bauges ainsi que des démarches globales d'agendas 21 (Pays du Trièves, Saint-Martin le Vinoux, Fontaine...) ou exemplaires (Forum citoyen de l'association Nord-Isère, réflexion du CAUE de l'Ardèche sur PLU et développement durable).



Commissaires-enquêteurs : vers une meilleure sécurité juridique de l'enquête publique

Pour répondre aux attentes des 520 commissaires-enquêteurs, des formations sont organisées et financées par la DIREN. La DIREN travaille par ailleurs à la mise en place de deux conférences régionales présidées par les tribunaux administratifs de Lyon et de Grenoble pour faciliter les échanges d'information entre les tribunaux administratifs, les préfetures, les compagnies de commissaires-enquêteurs et la DIREN.



Photo : Joël Garnier - Ville de Romans

Repas bio dans les restaurants scolaires

Témoignage de Monsieur Claude-Sylvain Lopez, Président du Tribunal Administratif de Lyon



Quel bilan tirez-vous de l'investissement de la DIREN dans la formation des commissaires-enquêteurs ?

Sans hésitation, un bilan très positif. J'ai beaucoup apprécié l'initiative prise par la DIREN visant à mettre en place une conférence régionale en 2005. Il s'en dégage une volonté nouvelle d'implication de cette administration qui est d'autant plus remarquable et positive qu'elle a paru antérieurement faire défaut. Cette impression est largement partagée par les commissaires enquêteurs.

Qu'attendez-vous de la DIREN pour améliorer la sécurité juridique des enquêtes publiques ?

On en revient à la question de la formation et de l'information des commissaires enquêteurs. L'idée émise par la DIREN d'héberger un site Internet comportant une foire aux questions à leur intention me paraît intéressante. La DIREN devra, pour ce faire, mobiliser des moyens importants et cette voie n'est pas sans difficultés, mais je suis d'avis que cette proposition novatrice peut jouer un rôle essentiel dans la satisfaction des besoins des commissaires enquêteurs.

Soutenir le développement durable



L'éducation à l'environnement

La DIREN contribue au développement de l'éducation à l'environnement vers un développement durable (EEDD). **Il s'agit de transmettre des valeurs, faire prendre conscience des enjeux et des responsabilités, faire évoluer les comportements afin de transmettre à nos héritiers une planète viable.**

L'action de la DIREN est fondée sur le partenariat interministériel et régional avec les collectivités et associations.

Son soutien n'est pas réservé aux projets consacrés aux enfants et aux jeunes en formation initiale. Il concerne aussi les adultes en milieu professionnel.

La DIREN pilote le dispositif "1 000 défis pour ma planète". 240 projets ont été labellisés.

La vie associative

Le partenariat avec le milieu associatif concerne l'ensemble de leur activité, au-delà des actions d'éducation.

La DIREN a poursuivi en 2004 les contractualisations avec trois réseaux régionaux **FRAPNA, GRAINE, URCPIE**. Deux conventions arrivent à leur terme fin 2004 et font l'objet d'une évaluation.

Bien dans ma ville sans ma voiture

Ce 22 septembre 2004, l'accent est mis sur les villes qui s'engagent dans une politique de mobilité durable pour passer le cap des journées sans lendemain. Villeurbanne, Annemasse, Lyon, Feyzin, Romans-sur-Isère et Chambéry Métropole se sont engagées à repenser les déplacements dans la ville.

Il s'agit de transmettre des valeurs, faire prendre conscience des enjeux et des responsabilités, faire évoluer les comportements afin de transmettre à nos héritiers une planète viable.



Témoignage de Sylvie Babin du rectorat de Lyon et Evelynne Reinhart et Eric Lavis du rectorat de Grenoble



L'opération "1 000 défis pour ma planète" a permis aux acteurs de l'éducation à l'environnement de constituer un partenariat fructueux. Sont présents, dans le comité de pilotage, autour de la DIREN, **les rectorats de Grenoble et Lyon, l'enseignement agricole avec la DRAF-SRFD, l'animation hors temps scolaire avec la DRDJS, les 2 Agences de l'Eau LB et RM&C, le Conseil Régional et les réseaux associatifs GRAINE, FRAPNA, URCPIE.**

Depuis plus de 10 ans, ce partenariat a permis d'installer une confiance et une connaissance réciproque pour la

généralisation de l'EEDD.

Dans ce contexte, un dossier unique permet de répondre au cahier des charges établi par les partenaires, 1^{er} et 2^e degré se ralliant à la démarche et au même calendrier. Ce dossier unique permet aux établissements de commencer leur projet dès la rentrée et leur apporte un soutien financier (en moyenne 800 € par projet). Pour 2004-2005, on note une augmentation significative de projets EEDD ainsi que le souhait des collectivités de rejoindre ce dispositif.



Gorge bleue



La semaine du développement durable

Les termes "écologie" et "environnement" sont connus du public et assimilés à la protection de la nature, mais celui de "développement durable (DD)" reste une notion floue.

"C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs."

La "Semaine du DD" a pour objectif de mobiliser le plus grand nombre d'entreprises, communes, associations... en montrant des

exemples de "bonnes pratiques" conciliant protection de l'environnement, développement économique et respect des équilibres sociaux. C'est l'occasion d'inciter la population à adopter au quotidien des comportements plus responsables et solidaires vis-à-vis du futur. En 2004, 60 projets sont labellisés en Rhône-Alpes: **15 associations, 25 collectivités (Grand Lyon, Conseil Général du Rhône...), 3 écoles et universités, 3 administrations, 14 CCI et entreprises de la grande distribution.**

Un exemple parmi les projets innovants, celui de la Ville de Romans-sur-Isère "Coup de soleil sur Romans" qui ambitionne l'installation d'au moins 30 chauffe-eau solaires en 2004.

L'État exemplaire

L'intégration du développement durable dans le fonctionnement de l'administration constitue un axe de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD). Des objectifs quantifiés sont à atteindre: réduire les consommations d'eau et d'énergie, les déchets et favoriser leur recyclage, organiser des plans de déplacements des personnels, mettre en place une politique d'éco-achats...

La DIREN est chargée d'impulser une dynamique pour sensibiliser et susciter des actions dans les différentes administrations. Quelques actions de l'année: formations, enquête sur la mobilité domicile-travail de 1 221 agents et de 9 administrations à La Part-Dieu, repérage des attentes et début de mise en réseau des services.

L'information sur les métiers de l'environnement

Le réseau régional TEE améliore la connaissance des métiers de l'environnement et de l'offre d'emplois. Son fonctionnement est assuré par partenariat actif des **DIREN, Région, Agence de l'Eau, ADEME.**

Une fréquentation du portail **TEE** (www.reseau-tee.net) en hausse: 910 000 connexions, 2 536 abonnés à la lettre virtuelle, 750 employeurs, 4 085 CV...

Le réseau continue de participer aux actions de conseil et d'orientation du public: Mondial des métiers, Salon Eco-compétences à Grenoble et salon de l'orientation des collèges de Savoie et de Haute-Savoie à Chambéry.



Toits photovoltaïques

Soutenir le développement durable



La diffusion des connaissances : un nouvel élan en 2004

Le site Internet

La mise en ligne des catalogues des publications et des données, l'amélioration de l'accès aux rubriques les plus visitées ainsi que la consultation de dossiers importants, tels l'inventaire rénové des ZNIEFF et les orientations générales faune et habitats ont contribué à l'augmentation continue de la fréquentation de notre site.

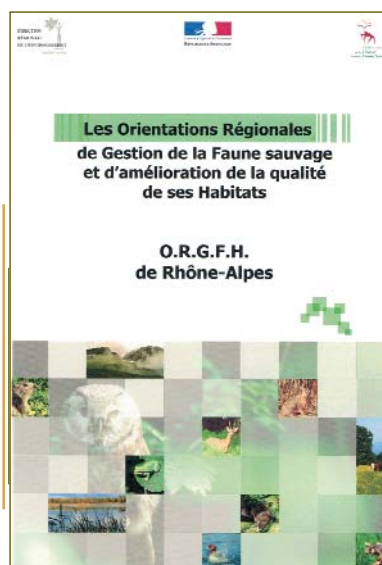
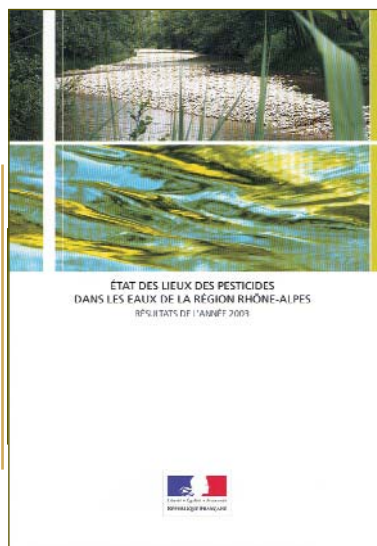
En fin d'année, il a reçu mensuellement plus de 6 100 visites pour 32 000 pages lues.

Les partenariats

Le montage de la plate-forme d'échanges de données géographiques entre les services de l'État, piloté par le SGAR, s'est précisé. La DIREN participe au projet de système d'information sur l'environnement en région, piloté par le Conseil Régional.

Les principales publications de la DIREN

Titre	Coéditeur
Le bulletin mensuel de situation sur la ressource en eau	
Les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses habitats (ORGFH) : CD-ROM et plaquette	ONFCS
L'inventaire et la plaquette d'information des ZNIEFF	
Les risques inondation en Rhône-Alpes : de la connaissance à la prévention, bilan 2004 et perspectives	
Mille lieux : périodique Natura 2000	
Le Plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Rhône-Méditerranée	
État des lieux des pesticides dans les eaux de la région Rhône-Alpes.	
Résultats de septembre 2001 à septembre 2002, plaquette et dossier	AERM&C
Carte départementale qualité des eaux - Loire	AELB
Plaquette "La pêche aux engins dans le bassin Rhône-Saône, statistiques de pêche 1988-2001"	CSP et SNRS
État des lieux Directive Cadre sur l'Eau	AERM&C
Directive Cadre sur l'Eau : enjeux	AERM&C



Quelques contacts

au 1^{er} juin 2005

Quelques contacts au 1^{er} juin 2005 à la DIREN

Agriculture et environnement

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91
David Marailhac - 04 37 48 36 60

Développement durable

Coordination régionale

Guillaume Le Réveillé - 04 37 48 36 32

Agenda 21 et chartes

Martin Chenot - 04 37 48 36 45

Écoresponsabilité

Cécile Deliot - 04 37 48 37 18

Évaluation des politiques

Nicolas Rougier - 04 37 48 37 15

Semaine du développement durable

Élisabeth Lervoire - 04 37 48 37 14

Écologie urbaine

Julie Dumont - 04 37 48 36 44

Évaluation environnementale

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Julie Dumont - 04 37 48 36 44

Données sur l'environnement

Administration et diffusion des données

Guy Martin - 04 37 48 37 32

Frédéric Lamure - 04 37 48 37 35

Débats des cours d'eau - Hydrométrie

Pierre-Marie Bechon - 04 37 48 36 74

Documentation

Nicole Pierre - 04 37 48 37 30

Édition

François Pasquier - 04 37 48 37 34

SIG/Cartographie

Emmanuel Georget - 04 37 48 37 33

Eau en Rhône-Alpes

Assainissement

Cyril Bourg - 04 37 48 36 86

Comité technique régional de l'eau

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Contrats de rivières

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Correspondants départementaux

■ Ain, Ardèche et Rhône

Gérard Chalandon - 04 37 48 36 95

■ Drôme

Olivier Conte - 04 37 48 36 96

■ Loire

Claire-Lise Oudin - 04 37 48 36 94

■ Haute-Savoie

Claire Ratouis - 04 50 71 08 84

■ Isère et Savoie

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Directive cadre sur l'eau

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Directive cadre sur l'eau (réseaux de mesure)

Charles Bornard - 04 37 48 36 83

Eaux souterraines (région)

Anne Martelat - 04 37 48 36 92

Hydroélectricité

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Police de l'eau et de la pêche

Dominique Barthélémy - 04 37 48 36 93

Qualité des eaux

Charles Bornard - 04 37 48 36 83

Ghislaine Beaujeu - 04 37 48 36 84

SAGE

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 40

Sécheresse- Hydrologie

Pierre-Marie Bechon - 04 37 48 36 74

Éducation à l'environnement - vie associative

Annie Durdilly - 04 37 48 37 17

Emploi - Métiers de l'environnement

Cécile Deliot - 04 37 48 37 18

Mille défis pour la planète

Annie Durdilly - 04 37 48 37 17

Fleuves

Poissons migrateurs région

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Plan Loire Grandeur Nature

Claire-Lise Oudin - 04 37 48 36 94

Nuisances - pollutions

Bruit

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Déchets

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

Pollution accidentelle des eaux

Cyril Bourg - 04 37 48 36 86

Pollution par les nitrates

Anne Martelat - 04 37 48 36 92

Pollution par les pesticides

Ghislaine Beaujeu - 04 37 48 36 84

Pollution par les substances toxiques

Zoé Bauchet - 04 37 48 36 91

Paysages - sites classés et inscrits

Coordination régionale

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

Correspondants départementaux

■ Ain et Haute-Savoie

Nathalie-Marie Neyret - 04 37 48 36 47

■ Ardèche, Drôme

Martin Chenot - 04 37 48 36 45

■ Isère

Cécile Vo Van - 04 37 48 36 49

■ Loire, Savoie

Marie Grande - 04 37 48 36 46

■ Rhône

Mathias Gent - 04 37 48 36 48

Paysages urbains, CRPS

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

Politique régionale des paysages, paysagistes-conseils

Cécile Vo Van - 04 37 48 36 49

Publicité

Marie Grande - 04 37 48 36 46

Sites géologiques

Nathalie-Marie Neyret - 04 37 48 36 47

Politiques contractuelles

Contrat de Plan État-Région (CPER)

Europe

Nicolas Rougier - 04 37 48 37 15

Monique Bouvier - 04 37 48 37 16

Projets d'aménagement

et planification urbaine

Carrières

Marie-Odile Ratouis - 04 37 48 36 35

Commissaires-enquêteurs (formation)

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

DTA Alpes du Nord

Alain Lagier - 04 37 48 36 43

DTA aire métropolitaine de LYON

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Eoliennes et énergie renouvelables

Marie-Odile Ratouis - 04 37 48 36 35

Infrastructures de transport

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Installations classées (hors carrières)

Tatia Boissière - 04 37 48 36 39

Littoral (loi Littoral)

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Montagne

Philippe Raviol - 04 37 48 36 37

Plan Locaux d'Urbanisme (PLU)

Ginette Hannah - 04 37 48 36 38

Schémas de cohérence territoriaux

Julie Dumont - 04 37 48 36 44

Véloroutes - Voies vertes

Yves Meinier - 04 37 48 36 36

Protection des milieux naturels

Chasse

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

CITES

Mireille Riveau - 04 37 48 36 58

Espèces protégées faune flore

(autorisations)

Danièle Fournier - 04 37 48 36 57

LIFE Nature

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

Loup - LIFE loup

Véronique Genevey - 04 37 48 36 59

Natura 2000

Martine Poumarat - 04 37 48 36 53

Nature: coordination régionale

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

Correspondants départementaux

■ Ain, Haute-Savoie

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

■ Ardèche, Rhône

Véronique Genevey - 04 37 48 36 59

■ Drôme, Isère

Laurence Foray - 04 37 48 36 56

■ Loire, Savoie

David Marailhac - 04 37 48 36 60

Parc National des Écrins et Parc National de la Vanoise

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

Parcs Naturels Régionaux

Dominique Bugaud - 04 37 48 36 54

Réserves naturelles - Coordination

Danièle Fournier - 04 37 48 36 57

ZNIEFF - Modernisation de l'inventaire

Marc Chatelain - 04 37 48 36 55

Zones humides

Jean-Luc Carrio - 04 37 48 36 52

Michel Delprat - 04 37 48 36 97

Risques naturels

Coordination, risques hors inondation

Martine Chatain - 04 37 48 36 34

Inondations

François Dols - 04 75 82 50 94

Françoise Gauquelin - 04 37 48 36 79

Risques en montagne

Philippe Raviol - 04 37 48 36 37

Incendies de forêt

Philippe Raviol - 04 37 48 36 37

Pour les adresses e-mail :

prenom.nom@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Contacts (suite) et organigramme



Quelques contacts à la Délégation de Bassin Rhône-Méditerranée

Eaux souterraines

Yves Gouisset - 04 37 48 36 23

Mission Rhône

Sylvie Valentin - 04 37 48 36 14
Stéphane Crapsky - 04 37 48 36 22
Francis Dégardin - 04 37 48 36 28
Aurélien Roy - 04 37 48 36 09

Organismes de Bassin

Raymond Quintin - 04 37 48 36 18
Stéphanie Delong - 04 37 48 36 19

Poissons migrateurs

Claude Putavy 04 37 48 36 20

Prévision des crues - Coordination SPC

Dominique Chatard - 04 37 48 36 15
Roland Dassin - 04 37 48 36 29

Rhône : programme de restauration hydraulique et écologique

Yvan Caillot 04 37 48 36 26

SDAGE - DCE

Yves Gouisset - 04 37 48 36 23
Pierre-Jean Martinez - 04 37 48 36 27

Zones humides

Caroline Henri de Villeneuve - 04 37 48 36 25

Système d'information sur l'eau

Yves Gouisset - 04 37 48 36 23
Sandrine Le Garrec - 04 37 48 36 24

Pour les adresses e-mail :

prenom.nom@rhone-alpes.ecologie.gouv.fr

Directeur régional, Délégué de bassin Rhône-Méditerranée : Serge ALEXIS		Directrice adjointe : Anne-Marie LEVRAUT	
Secrétariat de direction : Lise CULTRU			
Service des Données, de l'Évaluation, de la Promotion et de l'Environnement et des Affaires Générales - SDEPAG Chef du service : Jacques BALME	Service de la Protection et de la Gestion de l'Espace - SPGE Chef du service Guillaume LE REVEILLÉ Adjointe : Martine CHATAIN	Service de l'Eau et des Milieux Aquatiques - SEMA Chef du service Jean-Marc CHASTEL Adjointe : Zoé BAUCHET Adjoint : Charles BORNARD	Délégation de Bassin - DB Adjoint au délégué de bassin Jean-Pierre BIONDA Adjoint : Gilles PIROUX Adjointe : Sylvie VALENTIN
Secrétariat Nathalie NEYRET Secrétariat général Thierry BONNET Christine PANNETIER Suivi des politiques contractuelles Soutien à l'évaluation Nicolas ROUGIER Affaires juridiques Martin MESPOULHES Groupe d'information sur les données Guy MARTIN Vie associative et éducation à l'environnement Annie DURDILLY Emploi-Métiers-Écoresponsabilité Cécile DELIOT Communication - Édition Elisabeth LERVOIRE	Secrétariat Christiane MARSELLA Bureau administratif et financier Gérald THIOLIERE Aménagement et urbanisme Martine CHATAIN Sites et paysages Alain LAGIER Nature Jean-Luc CARRIO Chef de projet Natura 2000 Martine POUMARAT Chargé de mission Environnement urbain et Agenda 21 Martin CHENOT	Secrétariat et documentation Rose-Marie BONTEMPS Bureau administratif et financier Jenny GUILLY Réglementation et politique concertée Zoé BAUCHET Hydrométrie, hydrologie et eaux souterraines Pierre-Marie BECHON Risques inondations François DOLS Qualité des eaux superficielles Charles BORNARD Informatique, SIG, données Stéphane BOISMENU	Secrétariat et documentation Catherine DUBIEZ Bureau administratif et financier Eric DUPORT Pôle prévision des crues Dominique CHATARD SPC Rhône amont-Saône Roland DASSIN Hydrométrie de crues (DIJON) Jean-François BROCHOT Pôle instances de bassin Raymond QUINTIN Pôle connaissance-planification Yves GOUISSET Équipe pluridisciplinaire Rhône et affluents Sylvie VALENTIN



Lexique de l'environnement



- **ADEME** Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **AERMC** Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse
- **AZI** Atlas des Zones Inondables
- **BOP** Budget Opérationnel de Programmation
- **BRGM** Bureau de la Recherche Géologique et Minière
- **CAD** Contrat d'Agriculture Durable
- **CAUE** Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
- **CERMOSEM** Centre d'Études et de Recherches sur les MONTagnes SEches et Méditerranéennes
- **CITES** Convention de Washington pour le commerce International d'Espèces
- **CNASEA** Centre National pour l'Aménagement des Structures et des Exploitations Agricoles
- **CNDP** Commission Nationale du Débat Public
- **CNR** Compagnie Nationale du Rhône
- **CORA** Centre Ornithologique Rhône-Alpes
- **CPER** Contrat de Plan État-Région
- **CREN** Conservatoire Régional des Espaces Naturels
- **CROPPP** Cellule Régionale d'Observation et de Prévention des Pollutions par les Pesticides
- **CRPS** Commission Régionale du Patrimoine et des Sites
- **CSP** Conseil Supérieur de la Pêche
- **CSRPN** Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- **CTE** Comité Technique de l'Eau
- **CTRE** Comité Technique Régional de l'Eau
- **CTRN** Comité Technique Régional Nature
- **DCE** Directive Cadre sur l'Eau
- **DDAF** Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- **DDASS** Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- **DDE** Direction Départementale de l'Équipement
- **DOCOB** DOcuments d'Objectifs
- **DRAC** Direction Régionale des Affaires Culturelles
- **DRAF** Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
- **DRASS** Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
- **DRE** Direction Régionale de l'Équipement
- **DRIRE** Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
- **DRJS** Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports
- **DTA** Directives Territoriales d'Aménagement
- **EEDD** Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable
- **EIPPE** Évaluation des Incidences des Plans et Programmes sur l'Environnement
- **ERU** Eaux Résiduaires Urbaines
- **FNADT** Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire
- **FRAPNA** Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
- **FRC** Fédération Régionale des Chasseurs
- **GRAINE** Groupe Régional d'Animation et d'Initiatives à la Nature et l'Environnement
- **ICPC** Installations Classées pour la Protection Environnementale
- **IFEN** Institut Français de l'ENVironnement
- **LIFE** L'Instrument Financier pour l'Environnement
- **LOLF** Loi Organique relative à la Loi de Finances
- **MEDD** Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
- **MISE** Mission Inter-Services de l'Eau
- **MNLE** Mouvement National de Lutte pour l'Environnement
- **NABE** Non Atteinte du Bon Etat
- **ONCFS** Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- **ORGFH** Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et d'amélioration de la qualité de ses Habitats
- **PASED** Plan d'Action Stratégique de l'État en Département
- **PLU** Plan Local d'Urbanisme
- **PMPOA** Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole
- **PNR** Parc Naturel Régional
- **PPR** Plan de Prévention des Risques
- **PPRI** Plan de Prévention des Risques d'Inondations
- **RAEE** Rhône-Alpes Energie-Environnement
- **SCOT** Schéma de COhérence Territorial
- **SAGE** Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux
- **SDAGE** Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- **SDAP** Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine
- **SIC** Site d'Importance Communautaire
- **SNDD** Stratégie Nationale du Développement Durable
- **SNRS** Service Navigation Rhône Saône
- **SPC** Service de Prévision des Crues
- **SRU** Solidarité et Renouvellement Urbain
- **TEE** Territoires Environnement Emplois
- **URCPIE** Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement
- **UTN** Unité Touristique Nouvelle
- **ZNIEFF** Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
- **ZPPAU** Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain
- **ZPS** Zones de Protection Spéciales

